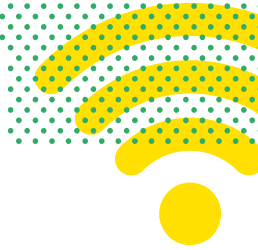




Une adresse pour tous en 2022 !

À quoi sert l'adressage ?



JE SOUHAITE ME RACCORDER A LA FIBRE

La fibre arrive et les opérateurs télécoms ont besoin de mon adresse pour connaître mon éligibilité et venir me raccorder au réseau.



JE VEUX EFFECTUER UNE DÉMARCHE EN LIGNE

J'ai besoin d'adresses à jour dans les formulaires en ligne cartes grises, cartes d'identité, etc.



J'AI BESOIN D'ÊTRE SECOURU

Les pompiers cherchent à me localiser au plus vite.



FOCUS

L'adresse constitue une donnée de base pour des missions de service public, comme les services de secours, pour laquelle les communes doivent faire usage de leur compétence non déléguable. Il est essentiel que ces adresses remontent dans les bases de données avec la garantie d'être certifiées par les communes.

La réalisation des plans d'adressage, rendue incontournable par le déploiement massif de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, constitue une bonne pratique essentielle pour faciliter et fluidifier les déploiements et les échanges de données.

J'ATTENDS UNE LIVRAISON

Les transporteurs me cherchent sur leur GPS



Cependant, des adresses restent manquantes

- 3 000 communes ont moitié moins d'adresses qu'elles devraient, soit 600 000 adresses à créer.
- De nombreuses adresses existantes ne respectent pas les bonnes pratiques préconisées par la Commission nationale de Toponymie.




Une Base Adresse Locale pour chaque commune

BASE ADRESSE LOCALE

- La création des voies et des adresses est une compétence communale. Une Base Adresse Locale est un fichier géré par une collectivité locale qui **contient toutes ses adresses géolocalisées**. Elle est publiée sous sa responsabilité, ce qui lui confère un **caractère officiel**.
- Il est désormais possible de réaliser et publier une Base Adresse Locale grâce à un écosystème d'outils simples d'utilisation : <https://adresse.data.gouv.fr/gerer-mes-adresses>

BASE ADRESSE NATIONALE

- La Base Adresse Nationale fait partie du **service public des données de référence** comme seule base de données d'adresses officiellement reconnue par l'administration.
- Les Bases Adresses Locales constituent les **adresses prioritaires de la Base Adresse Nationale**. Elles y apparaissent comme certifiées par la commune. 

PJL 4D : objectif en matière d'adressage

L'objectif de la disposition est de conforter et sécuriser la commune comme seule source d'information officielle sur la dénomination des voies et l'adressage de son territoire, ainsi que de rationaliser et sécuriser son travail au travers d'une unique remontée officielle et opposable à des tiers : **le « dites-le nous une fois » de l'adresse.**

LES PRÉFECTURES AUX CÔTÉS DES COMMUNES

Les préfetures :

- Avalisent les délibérations des mairies relatives à la définition des noms de voies constituant le plan d'adressage local ;
- Instruisent les dossiers de demande de subventions sollicitées pour réaliser les plans d'adressage municipaux via la DETR par exemple ;
- Peuvent, comme les départements au titre du SDIS, demander des adresses de qualité aux communes, afin de fournir une donnée de base pour les secours.

TÉMOIGNAGES

« J'ai présenté le sujet en Conseil municipal et nous avons décidé de choisir des noms connus par les habitants depuis longtemps. La Route des Souffles, le Chemin du Chastelas parlent des montagnes alentour. Le choix des noms des rues a donc été rapide et arrêté en un seul Conseil municipal de deux heures. Tout cela est important pour la fibre mais aussi pour la distribution des livraisons, du courrier ou encore pour le tourisme. »

Marie BELLON, maire de Villar-Loubière - 42 habitants

Retrouvez tous les témoignages sur : <https://adresse.data.gouv.fr/bases-locales/temoignages>

L'accompagnement de l'ANCT

→ L'ANCT a lancé le programme « Bases Adresses Locales » au sein de l'Incubateur des Territoires pour accompagner les communes et les structures de mutualisation dans la production et la publication de Bases Adresses Locales.

→ L'ANCT propose des guides en ligne pour réaliser l'adressage de son territoire et utiliser l'outil « Mes adresses » (mes-adresses.data.gouv.fr), des témoignages afin de diffuser les bonnes pratiques, une infolettre mensuelle d'information, participe à des webinaires et aide à leur organisation, répond aux demandes adressées sur adresse@data.gouv.fr.

→ L'ANCT souhaite faciliter l'identification des organismes qui promeuvent les Bases Adresses Locales dans les territoires afin que les communes qui le souhaitent puissent trouver un accompagnement de proximité adapté aux spécificités locales (langues régionales, typologie de l'habitat, etc.).

La **Charte de la Base Adresse Locale**, co-rédigée par l'ANCT et la DINUM, est proposée à ces organismes comme préalable à leur référencement sur adresse.data.gouv.fr



base
adresse
locale

LES CHIFFRES

4,1 millions
d'adresses

2 500
communes

25 %
de la population française

couvertes par des Bases Adresses Locales
et donc mises à jour dans la Base Adresse Nationale fin janvier 2021

CONTACTS

✉ Ariane ROSE
Programme France Très Haut Débit / BAL
Ariane.ROSE@anct.gouv.fr

✉ Sophie CLAIRET
Programme BAL
Sophie.CLAIRET@anct.gouv.fr

